

# EVEN

FAMILY OFFICE

Soucieuse de la qualité des services fournis, EVEN FO a mis en place un système de suivi et de traitement des réclamations.

EVEN FO s'engage à accuser-réception de la sollicitation dans les dix (10) jours ouvrés et à apporter une réponse claire et compréhensive dans un délai ne pouvant dépasser deux (2) mois à compter de la date d'envoi de la réclamation.

Pour cela vous pouvez vous adresser à votre interlocuteur habituel ou à :  
Monsieur Frédéric Guérineau  
EVEN FO : 29 avenue de Friedland - 75008 Paris – 01 42 99 56 40.

L'AMF met également au service des investisseurs un service de médiation :  
Monsieur Rémi BOUCHEZ - Médiateur de l'AMF  
17, place de la bourse - 75 082 Paris Cedex 02.

Vous trouverez également la Chartre de la médiation de l'AMF sur son site internet :  
[www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) rubrique "Médiateur".

EVEN FO contrôle périodiquement l'efficacité des accords d'exécution qu'elle a mis en place avec les prestataires chargés de l'exécution des ordres et procède régulièrement à une revue de sa politique.

Vous trouverez sur le site de l'ORIAS l'ensemble des informations relatives aux contrats d'assurances ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).

ACPR, organisme de tutelle des compagnies d'assurance est joignable sur son site :  
[www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)  
64, rue Taitbout, 75009 Paris – 01 49 95 40 00